

- dit ou elles sont insérées chapitre XXIV, article 1 du budget
"reconstruction des immeubles communaux".

A Ecole Maternelle "Vierge" Avenant Cordoba - M. le Maire
donne connaissance et un rapport de M. Challe, architecte, qui
est à diriger la construction de l'école Maternelle. M. Challe
y expose qu'en raison de suggestions techniques complémentaires
à l'installation du chauffage au radiateur, il a été nécessaire
de modifier le conduit de fumée et le cheminée du bureau
de Madame la Directrice de l'école Maternelle de la Clairière.
Le montant de ces travaux supplémentaires a été arrêté
d'accord avec l'entrepreneur, M. Cordoba, M. Challe et M.
le Maire à la somme forfaitaire de 15.000 francs.

Le Conseil.

excepté de passer avec M. Cordoba, bâtonnier en montant
de 15.000 francs correspondant aux travaux supplémentaires
exécutes au conduit de fumée et à la cheminée du bureau
de la directrice de l'école Maternelle de la Clairière.

Avenant au marché de l'Union Charentaise - L'Union Cha-
rentaise, entreprise adjudicataire du lot n. 1 (Ministère)
pour la construction de l'école Maternelle "La Clairière"
à en à exécuter quelques travaux supplémentaires
sortes sous évier, l'ormant placard, placard pour comp-
tenu et appareil électrique - bords des eses - pote
de baquets d'encadrement, aux cloisons vitées, etc.....
du montant total de 94.753 francs.

Intérêt

us

des

phon-

52012

ces fds

500 -

275 -

400 -

500 -

600 -

500 -

206 -

219 -

150 -

100 -

473 -

marché

XXIII

equi-

à l'usage avec M. Bouché. D'après l'annuaire stable, les
des cartes des manifestations.

de Ecole M. G. Geoffroy : M. T. C. Claut. — M. G. Bouché

sectors qui il a l'intention d'être en fait pour la ma-
ritime et la poste d'un plancher dans la classe nous
de l'Ecole M. G. Geoffroy.

La proposition de l'Etat avant nous à été faite
par M. Bouché, ministre, qui offre de fournir et payer
un plancher en sapin rouge de 21 m/m d'épaisseur
dans l'enceinte de 11 X 8 au prix de 1000 fr. de m².

Le Comité, après avoir fait connaissance de l'avis
de la Commission des Travaux décrets de donner man-
dat à M. de laire pour signer avec M. Claut. T. C. dans
certaines lettres de M. Bouché à l'usage, un marche
limité à 140.000 francs

va députer sera imputés au crédit affecté au chapitre
XXVIII article 8 du budget 1951 "Construction d'une
classe à l'Ecole M. G. Geoffroy" ce crédit faisant l'objet
d'une réaffectation en fin d'année.

Ecole Jules Ferry : M. T. C. Solhastic — M. de

M. de laire expose que le sol de la rue M. T. C. sera
solle de recréation aux enfants des classes maternelles
de l'Ecole Jules Ferry à été recréé une application
de "Solhastic" pour remplacer l'ancien asphalté des
pavés et que nous avons regardé.
Le recréement coûte 1.625 fr. de m² soit au

52014

52016